

La lutte contre l'illettrisme en Rhône-Alpes

L'illettrisme touche aujourd'hui en France 2,5 millions de personnes, soit 7% de la population entre 18 et 35 ans . Ce terme qualifie "la situation de personnes qui ne maîtrisent pas la lecture, l'écriture, le calcul, les compétences de base pour être autonome dans des situations simples de la vie quotidienne, alors même qu'elles ont été scolarisées en France."

En Rhône-Alpes, 11 000 jeunes sortent chaque année sans diplôme du système de formation initiale, et selon les données de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) de 2011, 3,1% des jeunes rhônalpins sont repérés en situation d'illettrisme, soit 2287 jeunes auxquels une solution doit être proposée, particulièrement pour ceux qui ne sont plus scolarisés.

La lutte contre l'illettrisme Grande Cause nationale 2013

Le 1er mars 2013, la lutte contre l'illettrisme est devenue "**grande cause nationale 2013**". Ce label facilite la **sensibilisation du grand public** sur ce thème d'intérêt général en donnant la possibilité de disposer gratuitement de créneaux de diffusion télé et radio du service public. Le 1er Ministre Jean-Marc Ayrault a réaffirmé la volonté du Gouvernement de "faire en sorte que chacun puisse acquérir les **compétences fondamentales** nécessaires pour accéder au savoir, à la culture, à l'emploi, à la formation professionnelle, et pour participer pleinement à la vie démocratique".

- [L'illettrisme, Grande Cause nationale 2013](#), Portail du Gouvernement

Rhône-Alpes : Plan régional 2013-2016 de lutte et de prévention contre l'illettrisme

Le [2ème plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme](#) a été signé à Lyon à l'occasion des Assises régionales de l'illettrisme du 10 juin 2013.

Ce plan représente un engagement sur 3 ans des services déconcentrés de l'État et des collectivités, et le moyen de rendre lisible la contribution de chacun à la politique de lutte contre l'illettrisme, la mise en cohérence et l'organisation des moyens autour d'objectifs stratégiques et d'un programme d'actions organisé autour de 2 axes : Prévention et/ou famille et Jeunes et Adultes demandeurs d'emploi et salariés.

4 thématiques prioritaires issues des orientations régionales ont été retenues :

- Sensibilisation et Professionnalisation des acteurs
- Visibilité de l'offre existante
- Mutualisation et mise en réseau des acteurs
- Construction de parcours

Un premier plan a été signé en 2006 : pour en savoir plus, [consultez le site de l'ANLCI](#)

Actualité

[Zéro chômage longue durée](#)

[Sécuriser les parcours professionnels des saisonniers](#)

[Adoption de la loi travail : les principales mesures](#)

- [Réforme : Toutes les actualités](#)

Sites utiles

- [ANLCI](#) : Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme
- [Centres ressources Illettrisme](#) - ANLCI
- [Gouvernement.fr](#) : Illettrisme Grande Cause nationale 2013